

The background is a light blue color. It features several stylized virus particles, each with a central grey circle and several thin grey lines radiating outwards, some ending in small orange dots. A large, detailed syringe is positioned in the upper right quadrant, pointing downwards and to the right. In the center-right, a group of three diverse people (two men and one woman) are standing together, smiling, and are enclosed within a large, glowing white circular bubble. The people are wearing casual clothing; one man has a heart on his white shirt, and the woman has a heart on her orange sweater. The bubble is decorated with small white plus signs and faint, larger bubbles.

COVID19

PASS SANITAIRE

d'équivalence vaccinale des étrangers



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

En Nouvelle-Calédonie, le pass sanitaire est remis aux personnes testées négatives ou bénéficiant d'un parcours vaccinal complet, avec l'un des vaccins reconnus par l'Agence européenne des médicaments ou équivalents à ces vaccins.

Afin de faciliter le séjour en Nouvelle-Calédonie des touristes hors UE et des étudiants, un dispositif spécifique existe pour obtenir un QR code valant pass sanitaire d'équivalence vaccinale valable sur le territoire français.

Ce dispositif est ouvert respectivement aux ressortissants étrangers extra-européens, touristes, et aux étudiants inscrits dans un établissement supérieur français.



QUI PEUT DEMANDER UN ATTESTATION D'ÉQUIVALENCE VACCINALE

Pour obtenir une attestation d'équivalence vaccinale valant comme pass vaccinal, les conditions à respecter sont les suivantes :

+ NE PAS AVOIR ÉTÉ VACCINÉ DANS L'UN DES PAYS SUIVANTS :

- États membres de l'Union européenne, Albanie, Andorre, Arménie, Cap-Vert, Emirats arabes unis, îles Féroé, Islande, Israël, Liban, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Royaume-Uni, Saint-Marin, Salvador, Singapour, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vatican. Ces pays permettent l'obtention du certificat COVID numérique de l'UE ou équivalent, qui est accepté en France.

+ AVOIR 12 ANS ET PLUS

+ AVOIR UN SCHÉMA VACCINAL ACCEPTÉ PAR L'EMA* OU ÉQUIVALENT

- plus de 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une dose (Johnson&Johnson) ;
- plus de 7 jours après la deuxième injection pour les vaccins à deux doses (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- plus de 7 jours après l'injection si vous êtes rétabli du Covid-19 (dans ce cas, une seule injection est nécessaire) ;
- Plus de 7 jours après un rappel avec une dose d'ARNm (Moderna ou Pfizer) après deux doses d'un vaccin placé sur la liste d'urgence de l'OMS (Sinovac/Coronavac ou Sinopharm/BBIB-PVeroCells).

* EMA : European Medicines Agency (Agence européenne du médicament)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

+ LA DEMANDE DE PASS SANITAIRE SE FAIT DIRECTEMENT EN LIGNE :

- Sur <https://demarches.gouv.nc/vaccination-etranger>

+ LES DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :

- Une copie lisible de votre passeport uniquement
- Une copie recto-verso de vos certificats de vaccination officiels

Une copie recto-verso du certificat de vaccination nominatif remis par les autorités compétentes de mon pays de résidence, faisant distinctement apparaître le type de vaccin utilisé, le numéro de lot et le site de la vaccination

- Un justificatif de domicile en Nouvelle-Calédonie ou une déclaration sur l'honneur de la part de l'employeur attestant de la raison impérieuse professionnel motivant le déplacement.

SUIVRE LA DEMANDE

Après votre demande,

+ UN EMAIL RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE EST ENVOYÉ AUTOMATIQUEMENT

- En cas d'adresse email erronée, vous ne recevrez pas votre récapitulatif et le demande devra être recommencée.

+ UN EMAIL DE REPONSE (POSITIVE OU NÉGATIVE) SERA ENVOYÉ

- Un délai de 2 à 3 semaines peut être nécessaire pour traiter la demande

+ LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES

- Une demande est désignée incomplète, si les justificatifs demandés ne sont pas valides ou pas lisibles.

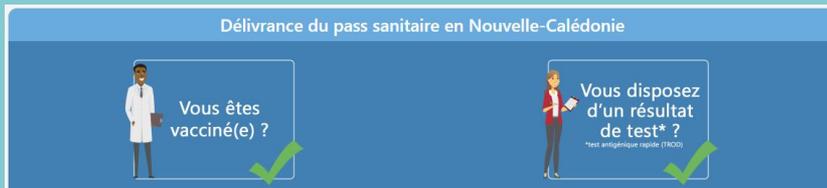
+ AUCUN CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE NE SERA ADRESSÉ PAR EMAIL

- La récupération des certificats se fera par l'intermédiaire des différents système en place.

• COMMENT RÉCUPÉRER MON CERTIFICAT DE VACCINATION APRÈS VALIDATION ?

Après validation de votre demande, vous pouvez obtenir vos attestations d'équivalence vaccinale valant comme passe vaccinal :

+ SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT



<https://masante.gouv.nc>

+ AUPRÈS D'UN CENTRE DE DÉLIVRANCE DE LA MAIRE DE VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE

- Mairie de Nouméa, Dumbéa, Koné...

+ AUPRÈS D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- Pharmacien, médecin, infirmier...

